



Procès-verbal

*De l'Assemblée Générale
Du 26 juin 2019*

Salle Roger Créneau
Auxerre

Approuvé lors de l'assemblée générale du 26 novembre 2019

**Assemblée Générale
du 26 juin 2019**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est tenue le 26 juin 2019 à Auxerre, sous la présidence d'Alain PEREZ,

ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires

Didier BARJOT, Thierry CADEVILLE, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Laurence DERBECQ, Nicolas GARNERONE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres associés

Michel TONNELIER, Aurélie VALLOT.

Conseillers techniques

- Jean-Claude BOUEROUX, Directeur Départemental de la Banque de France,
- Etienne CANO, Président du MEDEF Yonne,
- Patrick DANAUDIÈRE, Directeur de l'IUT de Bourgogne,
- Marc DEMONTEIX, Président de la Chambre professionnelle des experts comptables et commissaires aux comptes de l'Yonne,
- Bruno RENARD, Président du Tribunal de Commerce de Sens,
- Maître Elise LAROCHE, représentant Laurent TOPIN, Président de la Chambre des notaires,
- Olivier TRICON, Président de la CPME Yonne.

Membres honoraires

Michel GREGOIRE, Jean-Claude SIMONNET.

Étaient également présents

- René CORNET, Président de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé de l'Yonne,
- Hélène COUASSE, Responsable du Centre de Développement du Tonnerrois,
- Lydia DEWEZ, Responsable de la Chambre Economique de l'Avallonnais, représentant Jérôme MARCHAND, Président de la Chambre Economique de l'Avallonnais,
- Alain LAPLAUD, Président du Centre de Développement du Tonnerrois,
- François PINAULT, Commissaire aux comptes de la CCI de l'Yonne, Fiducial Audit,
- Frédéric TATAT, Président de la Commission de prévention des conflits d'intérêts.

Assistaient également à la réunion

Jérôme MAYEL, Directeur Général, et les Directeurs et Chefs de service de la CCI de l'Yonne

Conditions de vote dans le cadre des délibérations

Nombre total de membres titulaires élus : 36

Nombre total de membres titulaires en exercice : 32

Nombre total de membres titulaires présents ayant participé aux votes : 17

Quorum: 17 - le quorum est atteint.

Majorité absolue des votants : 9

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

ÉTAIENT EXCUSES

- Bernard SCHMELTZ, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- Éric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté,
- Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne,
- Jérôme MARCHAND, Président de la Chambre Economique de l'Avallonnais, représenté par Lydia DEWEZ, Responsable de la Chambre Economique de l'Avallonnais.

Membres titulaires

Marie AUBIN, Bénédicte BARRE, Julia CATTIN, Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Patrick DESAINT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Emmanuel DUBOIS, Michel FOUQUIER, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Stéphanie LOUAULT, Daniel PARIGOT.

Membres associés

Éric AUBERT, Marc BELBENOIT, Philippe BENOIT, Maxime BERTHAT, Pascal CHAROT, Jean-Louis DRUETTE, Evelyne DUROT, Jean-Paul DURUP, Francis GRAILLE, Jean-Luc LAROCHE, Karine LASCOLS, Hervé LAYER, Philippe MENIN, Bernard PORTALES, Philippe TINTIGNAC.

Conseillers techniques

- Marie AUBIN, Présidente de l'association des femmes chefs d'entreprises de l'Yonne,
- Pascal BAILLY, Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre,
- Béatrice CARLO-VIGOUREUX, Présidente de l'Ordre des avocats,
- Pierre DEJEAN,
- Gérard MOTTET, Professeur émérite en géographie,
- Xavier PAPIN, Président de la Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics de l'Yonne,
- Nicolas REYES, Président du Comité local des banques,
- Paul YUNTA, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Membres honoraires

Bernard BARRE, Maurice BELBENOIT, Arlette BORSATO, Martine BOUCHERON, Bernard CHARIGNON, Mireille DUPRE, Martine GASLONDE, René LEMAITRE, Patrice QUINCY.

1. Ouverture de la séance : Intervention du Président PEREZ

Bonjour,

Bienvenue à toutes et à tous,

Je dois tout d'abord vous présenter les excuses de Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne, qui malheureusement ne pourra pas être présent aujourd'hui.

Si à l'automne 2018, on m'avait dit que « la constitution d'un établissement consulaire unique n'était pas dans l'état concevable », j'aurais fait preuve d'un plus grand scepticisme.

Pourtant, c'est ce que nous avons décidé et voté lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Bourgogne Franche-Comté, le 13 juin 2019.

Laissez-moi vous conter rapidement comment nous en sommes arrivés là. N'oubliez jamais qu'au départ, j'étais seul à ne pas accepter la solution d'une Chambre de Commerce et d'Industrie unique établissement public.

Certaines CCI étaient favorables au regroupement : Jura, Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort, CCI Régionale de Bourgogne Franche-Comté ; alors que d'autres étaient indifférentes : Nièvre, Côte d'Or, Saône-et-Loire.

Comme tout le monde le pensait, en septembre 2018, « les carottes étaient cuites ». Comme dit le paysan : « C'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses ». L'urgence était de gagner du temps, et en France, quand on veut gagner du temps, on fait une étude.

C'est ainsi, qu'en octobre 2018, lors d'un séminaire du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Bourgogne Franche-Comté, organisé dans l'Yonne, par Yonne, j'ai demandé qu'une étude soit réalisée par un cabinet extérieur.

Cette étude, qui a coûté 90 000 € à la CCI Régionale de Bourgogne Franche-Comté, fut confiée au cabinet DELOITTE.

En janvier, suite à au mouvement des "gilets jaune", l'Etat découvre une autre France que celle de la Région Parisienne, que je nommerais « la France profonde », « la France des champs ».

Parallèlement à l'instigation des CCI territoriales et métropolitaines, il est demandé à CCI France, non seulement de préserver le statut des CCI territoriales, mais surtout de leur confier l'application sur les territoires des décisions prises au plan national. Cette mesure, partie intégrante de la loi PACTe, introduit également une notion de ruralité réservée exclusivement aux départements inscrits en zone rurale, à la condition que ces CCI territoriales restent des établissements publics. Par chance, selon les critères, l'Yonne est considéré comme un département rural.

Nous sommes le 13 juin 2019 et au cours de ces trois mois gagnés, la CCI de Côte d'Or, sous la pression politique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, décide de se lancer dans une démarche de métropolisation de sa CCI. Cette métropolisation se fait à deux conditions : la CCI doit rester établissement public et elle doit répondre à une véritable logique de métropole. Elle lance un projet de fusion avec la CCI territoriale de Saône-et-Loire, ce qui renforce encore la décision qui va être prise le 13 juin 2019, qui enterre provisoirement la suppression des CCI territoriales.

L'exemple de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat nous a beaucoup servi, car nous nous sommes rendu compte que la perte du statut d'établissement public engendrée une perte de proximité non compensée par les gains liés à la mutualisation.

Nous sommes au 13 juin, et je peux vous dire avec le recul que j'ai failli jeter l'éponge. Si je ne l'ai pas fait c'est grâce aux membres du Bureau qui m'ont soutenus. Pour le moment, le challenge est relevé, mais tout est loin d'être réglé, car la situation financière reste très tendue du fait de la baisse continue de la ressource fiscale.

On ne peut pas présager de ce que sera la baisse en 2021 et 2022. Le recul dont nous disposons aujourd'hui ne porte que sur 2019 et 2020. Théoriquement une clause de revoyure est prévue pour étudier la poursuite ou non, de la diminution de la ressource fiscale en 2021 et 2022.

Les principales mesures ayant été actées à l'échelle de la CCI Régionale de Bourgogne Franche-Comté sont les suivantes :

- * Maintien des activités de service public via un Contrat d'Objectifs et de Performance,
- * Poursuite de la mutualisation des fonctions supports, engagée à la CCI de l'Yonne dans certains domaines, mais pas partout.

Nous ne pourrions nous inscrire sérieusement dans la certitude de la pérennité que si nous réussissons à relever les trois challenges suivants :

1. **Réaliser une cession cadencée d'actifs non stratégique.** Dans l'analyse rendu par le cabinet DELOITTE, il était indiqué quelles étaient les CCIT de BFC qui avaient des chances de survivre et celles qui en avaient moins. Si la CCI de l'Yonne figurait parmi celles qui avaient des chances de survivre, c'est grâce à ses actifs, grâce à mes prédécesseurs, et au travail réalisé dans le passé. Il va falloir réaliser certains actifs non stratégiques et nous nous y employons, dès cet après-midi, avec le Directeur Général.

2. **Effectuer une analyse complète et précise, factuelle, sans partie pris aucun, de toutes les activités utilisatrices de Taxe pour Frais de Chambre et ne faisant pas partie des missions "régaliennes".** Je pense ici aux équipements gérés et à la formation. En parlant de formation j'en profite pour saluer le Président du MEDEF, Etienne CANO. Les réformes peuvent avoir des conséquences qui vont parfois à l'encontre de nos intérêts, puisque le MEDEF, suite à la réforme de la taxe d'apprentissage décide aujourd'hui de fermer l'Institut d'Enseignement Supérieur de l'Yonne (IESY), à Sens. C'est un coup de tonnerre dans le paysage de la formation locale.

3. Troisième obligation et la plus importante à mes yeux : **Rechercher de nouvelles activités disruptives, innovantes qui pourront s'intégrer dans un véritable catalogue concurrentiel de nouveaux produits issus de « CCI Store » et intégrant « l'Offre Nationale Unifiée »**

CCI France était une grande maison qui manquait d'unité. Aujourd'hui, la loi PACTe attribue à CCI France le rôle de chef de réseau qui aura la responsabilité de développer des outils nationaux déclinable à l'échelle des CCI territoriales

Cette réforme entamée en 2010 sous le nom RGPP, mise en sommeil entre 2012 et 2017, hormis les aspects prélèvement, trouve ici positivement sa conclusion avec la loi PACTe, qui implique une profonde mais nécessaire remise en cause des élus et des collaborateurs CCI.

Les élus de la CCI devront raisonner en chefs d'entreprises en créant, en innovant, en comptant et non plus en « notable » comme nous le reproche l'Etat. Les collaborateurs, doivent devenir les ambassadeurs commerciaux de leur CCI.

Nous devons tous, faire preuve de créativité, de rigueur et plus que jamais être au service des entreprises. Les services de la CCI deviendront payants pour la plupart des missions non régaliennes. Si vous avez des idées, contactez moi ou contactez le Directeur général pour nous en faire part.

Avec certains élus j'initie, dès la semaine prochaine, un séminaire de quelques heures, pour aller vers des modèles disruptifs.

A ma droite, vous avez constaté un nouveau visage, puisque Jérôme MAYEL a pris depuis le 1^{er} mars la direction générale de cette institution, pour succéder à Sébastien VALLET. Jérôme m'a rejoint et nous essayons de mettre en application tout ce que je viens de dire.

Avant d'enchaîner, afin de respecter l'ordre du jour, je vais poursuivre par un bref point de conjoncture.

Il semble que l'optimisme des chefs d'entreprises soit toujours de rigueur, avec un niveau de confiance revenu à ce qu'il était avant le phénomène des "gilets jaunes". Cet optimisme est seulement tempéré par quelques inquiétudes :

1^{ère} inquiétude : la problématique de plus en plus aigüe liée aux difficultés qu'ont les entreprises à recruter. Vous verrez dans le déroulement, Cécile NOIROT va vous présenter un outil qui s'appelle « Positiv'Emploi » et qui doit permettre de faciliter la mise en relation des offres et demandes d'emploi dans l'Yonne.

2^{ème} inquiétude : la sortie du Brexit avec pour les entreprises lcaunaises et notamment celles relevant de la viticulture, mais pas seulement. Une analyse des chiffres du commerce extérieure faisait apparaître

que l'Angleterre, pour la première fois, pointée, au 1^{er} trimestre 2019, en 1^{ère} ou 2nd place des pays vers lesquels on exporte le plus. L'Allemagne qui a toujours été leader se fait talonner par l'Angleterre, laquelle pointait habituellement vers le 10^{ème} rang. C'est assez exceptionnel et cela traduit l'inquiétude des entreprises anglaises qui constituent des stocks en prévision de l'allongement des délais de franchissement de frontière, qui pourraient s'allonger, allant jusqu'à 90 jours.

3^{ème} inquiétude : la tension dans le golf sur les prix du pétrole.

4^{ème} inquiétude : J'ajoute à cela un avis n'engage que moi, mais qui me préoccupe au plus haut point : **la tension économique extrême qui règne au plan mondiale.** En 2019, l'Allemagne verra son PIB, ne progresser que de 0,8%. C'est une première depuis 2008. La Chine devrait pour la première fois, depuis des lustres, voire la progression de son PIB être inférieure à deux chiffres. On parle de 8%. Enfin et surtout : Que peut faire un pays comme la France, avec plus de 3000 milliards de dettes ? Nos principaux concurrents n'ont aucune dette. L'Allemagne dispose même d'une balance commerciale positive. M. Gérard LARCHER (Président LR au Sénat), en visite dans l'Yonne cette semaine, disait que c'est vraiment « un souci majeur de préoccupation ».

Je voudrais conclure sur une note optimiste, en disant qu'un certain nombre de lois votées vont dans le bon sens. Ces lois sont comme toujours incomplètes, car issues de compromis. Elles sont parfois imprécises, volontairement ou non, mais au moins posent-elles les problèmes. Je fais référence à la loi sur l'assurance chômage et surtout à celle à venir qui me tiens à cœur et qui concerne la décentralisation qui devrait, dès le printemps 2020 remettre au goût du jour les départements. Peut-être pas dans leur configuration originelle, mais je le dit et le répète : nous sommes quand même passé d'une situation à trois strates (Ville Département Etat) il y a 10 ans à sept strates (Ville Département EPCI PETR Région Etat Europe) aujourd'hui.

J'espère que la réforme territoriale annoncée par le Président du Sénat remettra les choses à plat.

Je vous propose maintenant de passer au déroulement de notre Assemblée générale.

Le Président indique quelques modifications intervenues, par rapport à l'ordre du jour adressé, le 14 juin dernier. Ont été ajoutées :

- Une information relative à la désignation d'élus pour représenter la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne dans des instances extérieures,
- Une présentation des commerçants ayant participé au challenge du commerce et des services (Les Mercures d'Or).

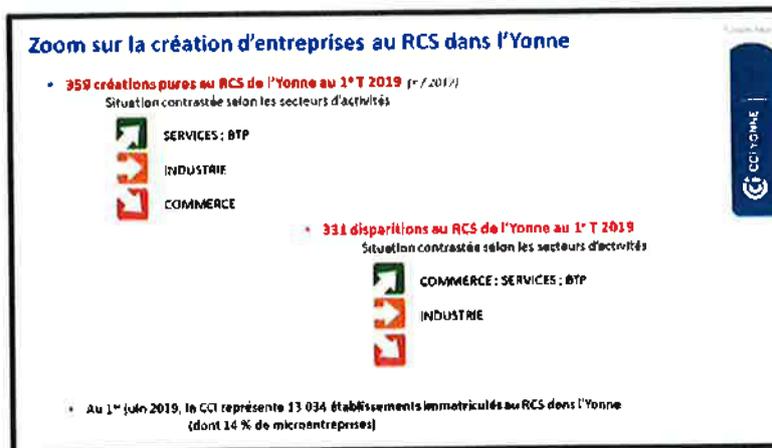
Le Président demande à l'assemblée s'il y a des oppositions, des abstentions, à la modification de l'ordre du jour ? Aucune observation n'étant formulée, le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL, Directeur Général, à venir présenter le point de conjoncture économique.

2. Point de conjoncture économique

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Bonjour à tous,

J'ai adapté le point de conjoncture pour me concentrer sur l'économie de notre territoire.



Le suivi de la création d'entreprises au RCS dans l'Yonne au 1^{er} trimestre

Dans l'Yonne, au 1^{er} trimestre 2019, **359 créations d'entreprises** ont été enregistrées au Registre du Commerce et des Services. On note une stabilisation des créations d'entreprises par rapport à l'année dernière, à la même période.

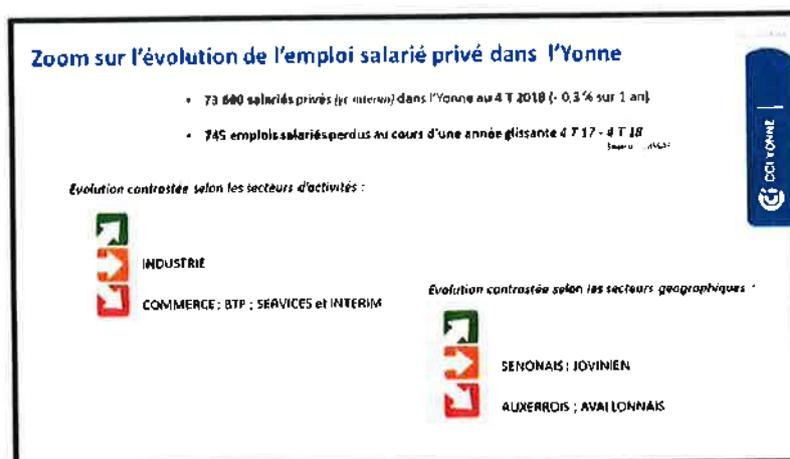
La tendance à la création d'entreprises est différente selon les secteurs d'activité. On constate de nouvelles créations d'entreprises dans les secteurs du service et du BTP, alors qu'à l'inverse, le secteur du commerce enregistre au 1^{er} trimestre 2019 une nette diminution du nombre de création par rapport au 1^{er} trimestre 2018. C'est un vrai point de vigilance.

Sur la même période, on enregistre **331 disparitions d'entreprises**. C'est là aussi un point de vigilance fort. Notre tissu économique s'enrichissait d'environ 150 établissements par an et à présent, on constate une remontée importante des disparitions d'entreprises. On constate une forte hausse des disparitions d'entreprises dans le commerce : hausse de 6% d'augmentation de défaillance d'entreprises qui passent en jugement et surtout des radiations volontaires. Seul le secteur de l'industrie, stabilise ses créations d'entreprises.

Le delta entre les créations et les disparitions d'entreprises est toujours positif (28 entreprises) mais s'est considérablement réduit.

Au 1^{er} juin 2019, 13 034 établissements étaient enregistrés au RCS. La barre symbolique des 13 000 entreprises a été passée en début d'année. C'est une bonne nouvelle. Le tissu économique continue à progresser avec un pourcentage de microentreprises qui reste stable (environ 14% du tissu économique).

Le Président apporte un élément de comparaison avec la situation des autres départements. En indiquant que beaucoup de départements voient leur tissu économique se réduire. Il cite l'exemple de départements « en état d'agonie », qui ne comptent plus que 2000 entreprises. Il pense que l'Yonne n'est pas dans une position aussi critique, qu'il y a une moindre progression mais il y a progression quand même.



L'évolution trimestrielle de l'emploi salarié privé dans l'Yonne

Entre 2018 et 2017, on enregistre une **diminution de l'emploi salarié privé dans l'Yonne, avec 745 emplois perdus** sur une année glissante et **touche tous les secteurs d'activités** : commerce, BTP, service, intérim. Seul le secteur de l'industrie réussit à maintenir une évolution positive.

La **diminution est contrastée selon les territoires**. Le Sénonais et le Jovinien stabilisent le nombre d'emplois salariés, alors que l'Auxerrois et l'Avallonnais ont connu, sur l'année 2018, une diminution de leurs effectifs salariés.

Cette baisse d'effectif peut s'expliquer de différentes manières. Les difficultés de recrutement font que les départs naturels ne sont pas systématiquement remplacés dans les entreprises, faute de main d'œuvre.

Le Président précise que la situation du recrutement dans le secteur des services est extrêmement préoccupante. Il rapporte les propos de chefs d'entreprises du domaine de l'Hôtellerie-Restauration qui lui font part d'un important déficit en main d'œuvre, quel que soit le type de contrat proposé.

Le Président déplore qu'il y ait eu ces dernières années une telle dévalorisation du travail manuel, qui entraîne aujourd'hui un déficit de jeunes dans ces métiers, malgré l'extraordinaire potentiel sur le territoire.



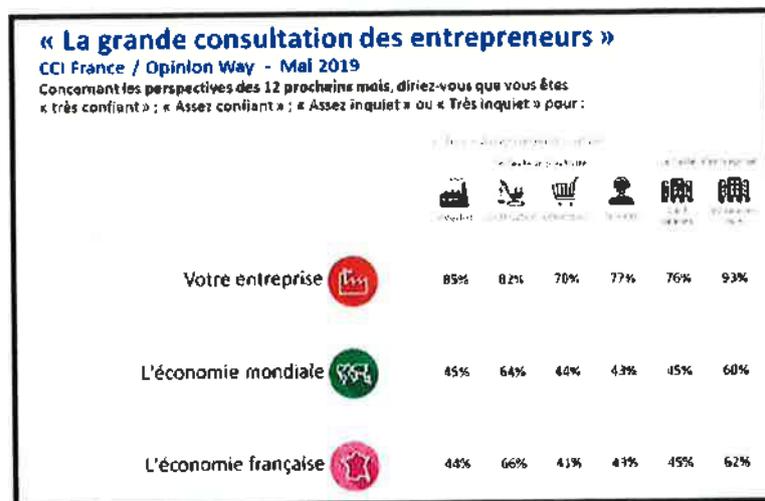
Le baromètre mensuel du moral des chefs d'entreprises

L'enquête mensuelle de CCI France, en partenariat avec l'institut de sondage « Opinion Way », menée en mai 2019, laisse apparaître que

Vous avez ici les réponses à la question "Vous chef d'entreprises, dans le contexte actuel, vous êtes plutôt portés à dire que c'était mieux hier ? C'est très bien en ce moment ? 63% en rouge « ce sera mieux demain » ? 7% en bleu

Ce que l'on observe et vous le voyez sur la courbe d'évolution c'est que cela va très bien ce moment, ça n'a jamais été aussi fort. On est sur 63% des entreprises qui le disent. Une augmentation de 9 points par rapport au précédent baromètre.

C'est malgré tout un élément d'optimisme intéressant. Le « c'était mieux hier » ne progresse pas et il régresse même un peu.



Sur l'anticipation des 12 prochains mois :

vous êtes plutôt inquiet ? Très inquiet ? Assez inquiet ? Assez confiant ? Très confiant ? Les entreprises qui disent être confiantes ou très confiantes à la fois pour leur entreprises.

Les chefs d'entreprises industrielles sont 85% à répondre qu'ils sont confiants ou très confiants de la situation dans les 12 prochains mois pour leur entreprise, 45% sont confiant sur l'économie mondiale et 44% sur l'économie française.

Le sondage donne la typologie de ces indicateurs de confiance selon les secteurs d'activité et les tailles d'entreprises.

L'indice de confiance sur les 12 prochains mois, concernant l'activité de l'entreprise est véritablement en très bonne position. C'est très positif.

3. Délibérations

3.1 Présentation de budget exécuté 2018

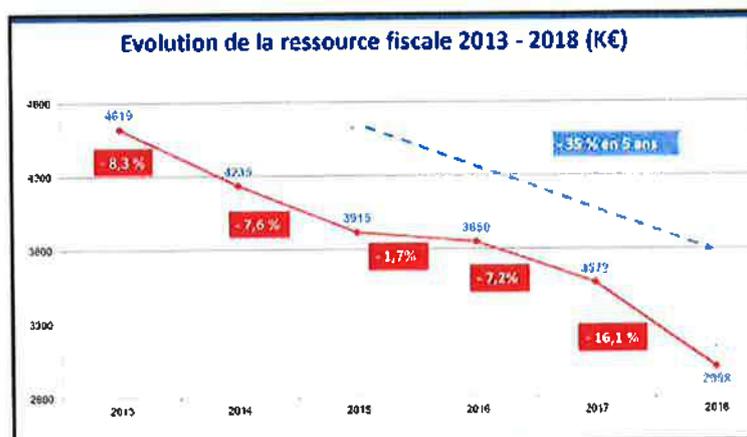
Le Président PEREZ invite Michel ROBIN, Directeur des Finances, à venir présenter le Budget Exécuté 2018.

Michel ROBIN, Directeur des Finances

Exposé des motifs

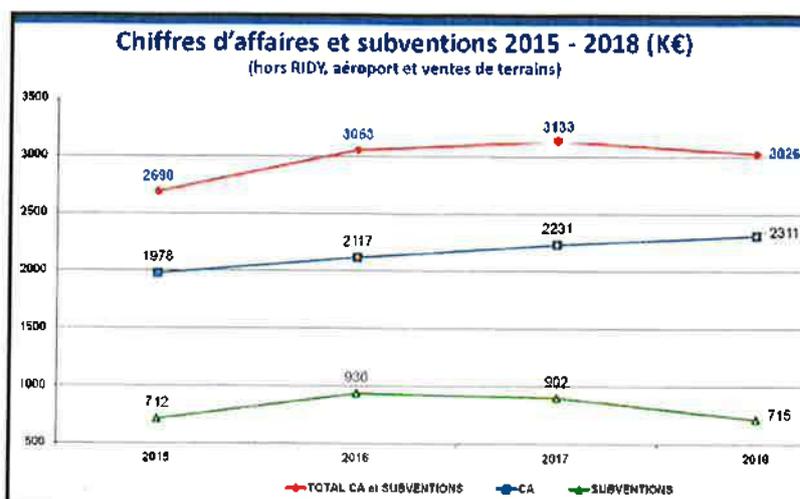
La Commission des Finances s'est réunie le 6 juin 2019 pour examiner le budget exécuté 2018 que je vous présente pour approbation. Certaines données sont présentées sur plusieurs années permettant d'apprécier leur évolution.

RESSOURCES FISCALES



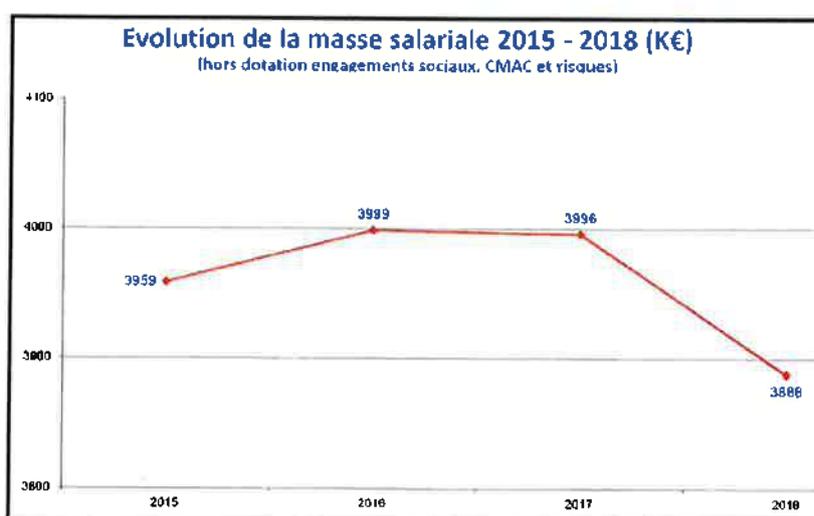
La TFC (taxe pour frais de chambre) est conforme au budget rectificatif à 2998 K€. Malheureusement, la baisse se poursuit sans répit faisant ressortir un écart de - 35% en 5 années. Pour rappel, la TFC 2019 perdra encore 10% pour atteindre 2700 K€.

CHIFFRES D'AFFAIRES ET SUBVENTIONS



Après une progression des produits sur la période 2015 - 2017, ceux-ci baissent de 3 % en 2018. Les directions et services ont réalisés des efforts importants pour développer le chiffre d'affaires mais les fonds publics n'atteignent pas le niveau espéré.

MASSE SALARIALE

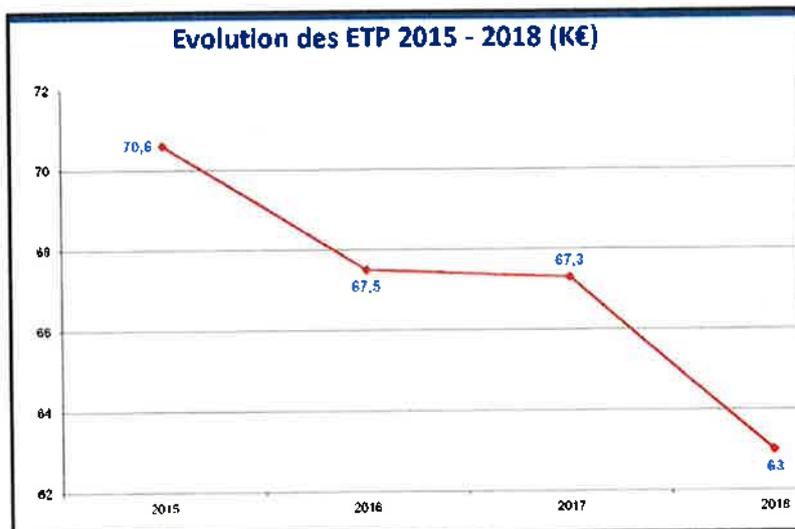


La courbe ne tient pas compte de l'ensemble des dotations relatives aux engagements sociaux, à l'assurance chômage (CMAC) et aux risques contentieux, dont les flux importants varient d'une année sur l'autre. A titre d'exemple, la dotation CMAC s'élève à 205 K€ en 2018.

La masse salariale 2018 diminue suite à de nombreux départs d'agents non remplacés.

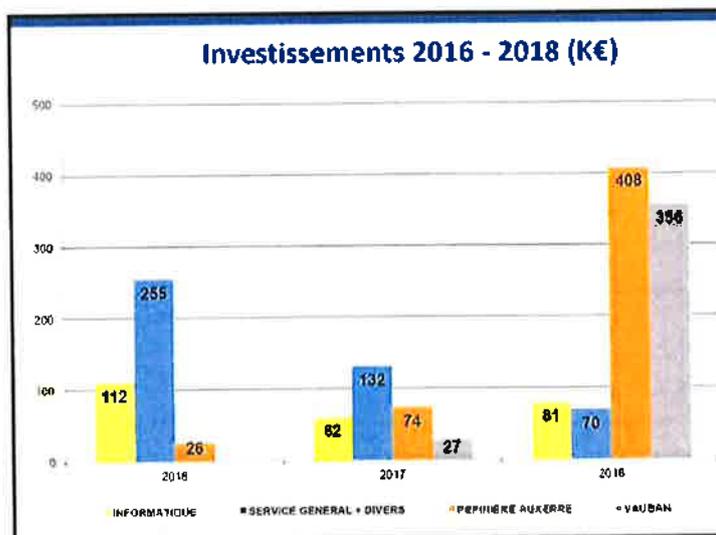
Au sujet de la masse salariale, le Président PEREZ explique que la situation de la CCI de l'Yonne est paradoxalement servie par sa moyenne d'âge élevée, qui génère une diminution naturelle des effectifs alors que d'autres CCI qui ne sont pas dans cette situation vont devoir procéder à des plans de licenciement. Il ajoute qu'à l'avenir, le profil des gens recruté devra changer pour s'adapter au nouveau contexte.

EVOLUTION ETP



Le nombre des ETP atteint 63 fin 2018 contre 70,6 fin 2015, soit près de - 11%.
 La gestion des ressources humaines est ainsi fortement optimisée au regard de la baisse de la ressource fiscale subie.
 Toutefois, la difficulté est d'assurer les missions de service public et surtout les activités marchandes malgré cet effectif réduit.

INVESTISSEMENTS



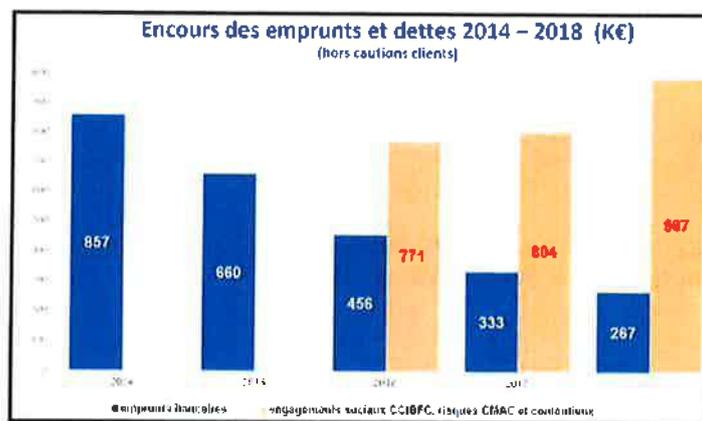
L'exercice 2018 comprend les deux importants programmes d'investissements conformes au budget prévisionnel, que sont l'aménagement du Bâtiment B4 de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois et de la démolition du site Vauban à Sens. Ils ont été entièrement autofinancés en attendant la libération de la première enveloppe de l'emprunt courant 2019.

FOND DE ROULEMENT



Conséquence directe des investissements autofinancés, le fonds de roulement est proche de zéro. Son niveau remontra en 2019 avec l'apport de l'emprunt souscrit.

ENCOURS EMPRUNTS ET DETTES



Partie bleue : L'endettement bancaire de la CCI est en baisse permanente sur la période 2014 - 2018. A fin 2018, l'encours reste toujours faible (1,5% du total du bilan). Il reste à ce jour deux emprunts à échéances finales en août 2022 (hôtels d'entreprises du Tonnerrois et de l'Avallonnais), soit un encours de 267 K€ fin 2018.

Partie orangée : L'encours des autres dettes est essentiellement lié aux agents CCI BFC mis à disposition à la CCI YONNE, soit les engagements sociaux (IFC et AA), un risque contentieux et le nouveau risque CMAC dotée pour la première fois en 2018, car la CCI est désormais auto-assureur. Les engagements sociaux sont remboursables à la CCI BFC jusqu'en 2027 tandis que les autres dettes le seront au fil de l'eau, voire non décaissables.

CREANCES PASSEES A RESULTAT

Créances (> 1000 €) passées à perte en 2018

CLIENTS	SITES	MOTIFS	PERTES HT €	REPRISES PROVISIONS	INCIDENCES SUR 2018
ROSAMEL	EGC	ABANDON CREANCE	3 200	3 200	0
CUISI KONCEPT	AVALLON	SOLDE DOSSIER	1 149	961	188
GARO	FORMATION	ABANDON CREANCE	1 050	1 050	0
TOTAUX			5 399	5 211	188

Les trois dossiers contentieux supérieurs à 1000 € et passés en perte en 2018 sont presque tous couverts préalablement par des provisions pour créances douteuses.

PRESENTATION DES INDICATEURS BUDGETAIRES 2017 - 2018

Présentation des indicateurs 2017 - 2018 (en K€)				
SYNTHESE	POUR MÉMOIRE Budget rectificatif 2018	Budget exécuté 2017	Budget exécuté 2018	Ecart 2018 / 2017
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 034	- 361	- 1 437	- 1 076
RESULTAT FINANCIER	- 1	+ 10	+ 4	- 6
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+ 952	+ 359	+ 432	+ 73
RESULTAT COMPTABLE	- 83	+ 8	- 1 001	- 1 009
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	- 207	+ 697	- 578	- 1 275
RESULTAT BUDGETAIRE	- 305	+ 428	- 1 257	- 1 685
INVESTISSEMENTS (bruts)	+ 1 056	296	915	+ 619
FONDS DE ROULEMENT NET DISPO	+ 960	+ 1 241	+ 44	- 1 197

Vous découvrez la synthèse des indicateurs de l'exercice 2018, amputée par la baisse de la TFC (574 K€) et de nombreuses provisions :

Résultat comptable : - 1 001 K€

CAF : - 578 K€

Résultat budgétaire : - 1 257 K€

Fonds de roulement : + 44 K€

Le Président PEREZ invite Alain LAPLAUD, membre de la Commission des Finances, à rendre compte de l'avis de la commission sur le Budget Exécuté 2018.

Avis de la Commission des Finances sur le Budget Exécuté 2018

Alain LAPLAUD, Membre de la Commission des Finances

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis, le 6 juin 2019, pour examiner le projet de budget exécuté 2018

L'examen porte l'attention sur les écarts significatifs avec le budget rectificatif 2018 de chaque section comptable. Parallèlement, des points de comparaison de certaines lignes budgétaires avec les comptes 2017 sont commentés pour mieux comprendre leurs évolutions.

Le développement des activités marchandes se poursuit, les produits des formations continues et des hôtels et pépinières d'entreprises sont supérieurs à l'année 2017. En revanche, le niveau global des produits est en baisse, impacté par des études et actions non réalisées, ainsi que des corrections de financement au titre de l'apprentissage.

La réduction des charges de structure permet de compenser, en partie, le différentiel des produits.

Les membres de la Commission se félicitent de l'effort d'optimisation des frais de personnel dans ce contexte difficile. Ils notent que la masse salariale prend en compte des provisions importantes au titre d'un contentieux et du nouveau dispositif du financement de la Caisse d'Allocations chômage des CCI, qui n'ont pas d'effet sur le résultat budgétaire.

Les deux programmes d'investissements majeurs sont réalisés et conformes aux prévisions.

Les membres notent que les deux financements inscrits au budget rectificatif (vente partielle de terrain de Vauban et l'emprunt) ne se sont pas concrétisés en 2018, et comprennent mieux les causes de l'écart budgétaire.

Ils s'interrogent néanmoins sur la concrétisation de la cession partielle de Vauban au regard des frais de démolition réglés voici un an.

Les membres de la Commission ont entendu tous les éclaircissements aux questions posées.

Ils émettent un avis favorable à l'unanimité et proposent à l'Assemblée Générale de bien vouloir l'approuver.

Le Président PEREZ précise qu'au sujet de la vente du terrain Vauban, il n'a pas souhaité insister pour que la vente se concrétise, car la CCI de l'Yonne ne tenait pas à disposer d'un excédant aussi bien financier, que de cession d'actif.

Le Président explique que les tractations ont pris plus de temps que prévu car nous ne savions pas que l'acquéreur potentiel attendait une autorisation de transfert d'un EPADH, du Conseil Départemental, qu'il n'a pas obtenu, pour concrétiser l'achat.

Il précise que l'acquéreur avait une autorisation d'extension d'un EPADH au nord du département et se proposait de transféré cet EPADH à SENS.

Le Président PEREZ invite François PINAULT, Commissaire aux comptes, à présenter son rapport relatif au budget exécuté 2018.

Rapport du Commissaire aux comptes sur le Budget Exécu. 2018

François PINAULT, Commissaire aux comptes

Annexe 1 : Rapport du Commissaire aux comptes relatif au Budget exécuté 2018

Le Président PEREZ invite Maître TATAT, Président de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts, à présenter le rapport de la Commission.

Rapport du Président de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts

Maître Frédéric TATAT, Président de la commission

La Commission a procédé à l'examen du registre des déclarations d'intérêts des membres élus de la CCI de l'Yonne.

La Commission a ensuite pris connaissance de la liste détaillée de toutes les dépenses des fournisseurs et prestataires de services, ayant réalisé avec la CCI, un chiffre d'affaires, tous sites confondus, supérieur à 5.000 € en 2018.

La Commission observe que la CCI de l'Yonne a contracté avec La Poste dont le Directeur commercial de la Direction services-courrier-colis Bourgogne est un membre élu de la CCI.

Considérant le caractère monopolistique du marché, la Commission ne voit aucun conflit d'intérêts possible.

Les membres de la Commission n'ont relevé aucun conflit d'intérêts au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Pour rappel, les membres élus de la CCI de l'Yonne doivent mettre à jour leurs déclarations d'intérêts dans le mois suivant l'évolution de leur situation. Des formulaires vierges sont à votre disposition à la sortie et à tout moment auprès de la Direction Générale de la CCI de l'Yonne.

Le Président PEREZ invite le Directeur Général à présenter le tableau des subventions attribuées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et celui des marchés publics passés en 2018.

Comme chaque année, nous vous remettons à titre d'information les deux documents suivants :

- La tableau des subventions accordées par la CCI Yonne en 2018

SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LA CCI DE L'YONNE - ANNEE 2018

SUBVENTION EN NUMERAIRE			
ORGANISME BENEFICIAIRE		OBJET	MONTANT
Centre de Développement du Tonnerrois	2 Avenue de la Gare, 89700 Tonnerre	Subvention de fonctionnement	15 000 €
Chambre Economique de l'Avalonnais	ZA de la grande corvée, 89200 Avallon	Subvention de fonctionnement	26 500 €
Association des magistrats de tribunaux de commerce - Sens	1 Rue du Palais de justice - 89100 SENS	Subvention de fonctionnement	1 600 €
Association des magistrats de tribunaux de commerce - Auxerre	90 Rue de Paris - 89000 AUXERRE	Subvention de fonctionnement	1 600 €
TOTAL			44 700 €

SUBVENTIONS EN NATURE		
ORGANISME BENEFICIAIRE		OBJET
Association Defison	26 Rue Étienne Dolet - 89000 AUXERRE	Prêt de 2 salles de réunion et appui de 4 conseillers CCI Yonne : T.CHARVET, C.JAN, P.COTTIN, MA.FINTONI
Unions Commerciales de l'Yonne	20 Unions Commerciales - YONNE	Appui de l'assistante UC / numérique
Association Jeune Chambre Economique - JCE	26 Rue Étienne Dolet - 89000 AUXERRE	Prêt d'un bureau à l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

Conformément au décret n°2017-779 du 5 mai 2017, relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention

- Le tableau des Marchés publics passés par la CCI Yonne en 2018

MARCHES DE FOURNITURES ET DE SERVICES - 2018 -							
N° du marché	Objet	Durée	Pénalités	Date de notification	Attributaire	CP + Commune	Montant HT
PSF 2018 01	Prestations de nettoyage des locaux de la CCI	3 ans reconductible 1 an	du 01/10/2018 au 30/09/2021	21/05/18			87 817,44 €/an
Lot 1	Hôtel consulaire à AUXERRE				DERCHERBOURG	10600 LA CHAPELLE ST LUC	25 067,76 €/an
Lot 2	Hôtel d'entreprises de JOZEVY				DERCHERBOURG	10600 LA CHAPELLE ST LUC	4 755,78 €/an
Lot 3	Pépinière d'entreprises - rue des Magnolias à AUXERRE				AG NET	10300 STE SAVINE	6 192 €/an
Lot 4	Hôtel d'entreprises de JOZEVY				AG NET	10300 STE SAVINE	1 596 €/an
Lot 5	Hôtel d'entreprises d'AVALLON				AG NET	10300 STE SAVINE	1 854,4 €/an
Lot 6	Village d'entreprises du plateau - ZI des Vauquillères à SENS				AG NET	10300 STE SAVINE	22 726 €/an
Lot 7	Hôtel d'entreprises de SAINT FLORENTIN				AG NET	10300 STE SAVINE	1 828 €/an
PSF 2018 02	INFOGERANCE (Formation)	2 ans	15/08/2018 au 15/06/2020	13/06/18	SARL EOLE	89000 AUXERRE	16 129,72 €
PSF 2018 03	Site web EMPLOI	1 an renouvelable 2 x 1 an	2018 à 2022	Procédure instructive			
PSF 2018 06	Suite site WEB EMPLOI	1 an renouvelable 2 x 1 an	2019 à 2022	04/10/18	NETEJOB	75 PARIS	69 069,00 €
PSF 2018 04	Site web CCI YONNE	1 an renouvelable 2 x 1 an	10/09/2018	04/09/18	NETCOM	89100 SAINT CLEMENT	32 948,00 €
PSF 2018 05	Contrats Techniques Régionales	3 x 1 an 1 an déductif	2019 à 2021	08/03/19			
PSF 2018 05.1	CI Régions de la Région Bourgogne				VI INTAS	89000 Auxerre	2 519 €/an
PSF 2018 05.2	CI Régions de la Région Bourgogne				VI INTAS	89000 Auxerre	1 350 €/an
PSF 2018 07	Personnel Interimaire	1 an renouvelable	2018	Marché sans suite			

MARCHES DE TRAVAUX - 2018 -							
NP du marché	Objet	Durée	Période	Date de réalisation	Attributaire	CP + Commune	Montant HTVA
TVX 201 801	Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois	8 semaines	Juin 2018				
TVX 201 801-1	Isolation et Menuiserie Bois			17/05/18	TEKNIBAT	89000 Auxerre	8 059 €
TVX 201 801-2	Électricité (aménagement)			17/05/19	ARELCO	89000 Auxerre	6 159 €
TVX 201 801-3	Électricité (mise aux normes)			17/05/19	ACS Migelec	89000 Auxerre	1 965 €
TVX 201 801-4	Menuiserie Métallique			25/05/19	CHAUVOI	89250 Gurgy	15 760 €
TVX 201 802	Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois	4 mois	Juin à Novembre 2018	11/06/18			
TVX 201 802-1	Gros Œuvre				TAUPIN	89130 Toucy	63 472 €
TVX 201 802-2	Charpente Couverture				VALICOUREUR	89230 Rouvray	41 504 €
TVX 201 802-3	Menuiserie				VME	89144 Varennes	114 336 €
TVX 201 802-4	Plâtrerie				MARTIN	89470 Moretbeau	26 937 €
TVX 201 802-5	Piampicric				OLEIZE	89440 Lindy	19 320 €
TVX 201 802-6	Électriscé				LAURIN	89160 Lezennes	113 905 €
TVX 201 802-7	Catrelages				DAVID	89000 Auxerre	4 143 €
TVX 201 802-8	Peintures				DELAGNEAU	89000 Auxerre	16 402 €
							394 249 €
TVX 201 803	Maintenances et Vérifications techniques réglementaires	3 à 1 an	Janvier 2019 à décembre 2019	10/01/19			
TVX 201 803-1	Élévateurs, SSI et désenfouage				ARLT	89109 Sens	1 844 €/an
TVX 201 803-2	Ascenseurs				Thyssenkrupp	89470 Moretbeau	2 200 €/an
TVX 201 803-3	Portails, barrières et Portes vitrées auto				Thyssenkrupp	89470 Moretbeau	1 930 €/an
TVX 201 803-4	Portes et rideaux industriels				MET	89470 Moretbeau	2 940 €/an
TVX 201 803-5	Installat* Thermiques & Fluides H2C / VES				BC Entreprise	89600 St Florentin	15 297 €/an
TVX 201 803-6	Installat* Thermiques et Fluides H2T / H2F				LTM	89110 Aillant	3 417 €/an
TVX 201 803-7	Installat* Thermiques et Fluides H2F1a				non attribué - Sans suite		
TVX 201 803-8	Installat* Thermiques et Fluides H2A / PEAux				EPH S Facilities	21850 St Appollinaire	8 777 €/an
TVX 201 803-9	Installat* Thermiques et Fluides H2J				LTM	89110 Aillant	6 280 €/an

Le Président PEREZ demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques concernant l'aspect budgétaire.

Aucunes remarques n'étant formulée, le Président propose de passer au vote du budget exécuté 2018

Délibération

CONSIDERANT le montant du budget exécuté 2018 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 11 juin 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 6 juin 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 6 juin 2019,

Après avoir entendu

- la présentation du Directeur des Finances,
- l'avis de la Commission des Finances,
- le Rapport du Commissaire aux comptes,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 26 juin 2019,

VOTE ET APPROUVE le budget exécuté 2018 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel qu'il vient d'être présenté, sur la base des principaux indicateurs suivants :

- total du bilan : 17 498 532,19 €
- total du compte de résultat : 7 885 959,08 €
- résultat comptable : - 1 001 214,40 €
- capacité d'autofinancement : - 577 821,14 €
- solde budgétaire : - 1 256 885,28 €

- fonds de roulement net en fin d'exercice : + 44 442,83 €

DECIDE d'affecter le déficit comptable de 1 001 214,40 € en report à nouveau,

DONNE QUITUS au Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour les comptes de l'année 2018,

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget exécuté 2018, à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux différentes autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL à présenter les modifications apportées à la grille tarifaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

3.2 Mise à jour des tarifs de la CCI de l'Yonne

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposés des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes issues du fichier consulaire ainsi que différents services tels que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux et diverses formations.

La majorité de ces produits et services sont vendus.

La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, c'est-à-dire qu'ils doivent être décidés par l'assemblée générale.

Suite à l'adoption par l'assemblée générale de CCI France, le 9 avril 2019, d'une politique de tarification pour des produits nationaux avec des tarifs uniques applicables par l'ensemble des CCI dite « Offre Nationale Unifiée » (ONU) et à l'élaboration de nouvelles prestations payantes par la CCI de l'Yonne, nous devons réviser la grille tarifaire.

Les principales modifications de tarifs concernent :

❖ L'APPLICATION DE L'OFFRE NATIONALE UNIFIEE ADOPTEE PAR CCI FRANCE :

- **3 prestations du Service Création reprise et CFE**
Centre de Formalités des Entreprises :
 - o 90 minutes pour créer ma micro - création de prestation
 - o Premium annonce légale - création de prestation
 - o Carte commerçant ambulant - augmentation de tarif
- **1 prestation de la Direction Emploi-Formation**
Apprentissage : Premium apprentissage – augmentation de tarif
- **1 prestation du Service performance et transformation numérique des entreprises**
Commerce : Audit préalable à la transformation de la profession de buraliste - création de prestation

❖ LA CREATION DE NOUVELLES PRESTATIONS PAR LA CCI DE L'YONNE :

- **9 prestations du Service performance et transformation numérique des entreprises**
Commerce

- o 5 prestations à destination des unions commerciales : audit numérique, tâches administratives, gestion des réseaux sociaux et conception d'outils de communication, gestion et marketing de contenu

Numérique

- o 1 prestation « Réunion d'information - Espace numérique professionnel »

Environnement & Economie circulaire

- o 1 prestation d'accompagnement pour le montage de dossier pour les cas d'exonérations, d'exemptions, et de taux réduits, à la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et à la Contribution au service public de l'électricité,
- o 1 prestation d'accompagnement « Energie », d'aide à la recherche et au montage de dossier de financements,
- o 1 prestation « Réunion d'information - Santé Sécurité Environnement »

Vous trouverez dans les dossiers de séance, un exemplaire des tarifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne applicables au 1^{er} juillet 2019.

Le Président PEREZ propose la délibération suivante.

Délibération

VU la délibération de l'assemblée générale de CCI France, du 9 avril 2019, relative aux prestations à tarif unique,

CONSIDERANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une Chambre de Commerce et d'Industrie,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 26 juin 2019,

ARRETE les tarifs de vente applicables au 1^{er} juillet 2019, tels que mentionnés dans la grille tarifaire jointe au dossier de séance,

AUTORISE son Président et le Directeur Général à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

4. Présentation du nouveau modèle d'organisation des CCI en Bourgogne Franche-Comté

4.1 Présentation du nouveau modèle d'organisation des CCI de Bourgogne Franche-Comté

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Annexe n°2 - Délibération Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bourgogne Franche-Comté - Adoption du modèle économique des Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté du 16 juin 2019.

Zoom sur l'actualité nationale des CCI

15 avril 2019 : Signature du COP - Contrat d'Objectif et de Performance - entre CCI France et l'Etat

5 missions prioritaires :

- Soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches entrepreneuriales
- Accompagner les entreprises et en priorité les TPE/PME dans leurs transformations et leurs transitions
- Accompagner les entreprises dans leur développement international, dans le cadre de la Team France Export
- Participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, en relayant les propositions des acteurs économiques
- Développer les capacités et les potentiels économiques des territoires et lutter contre les fractures, en faisant émerger des projets partenariaux et des réseaux collaboratifs

23 mai 2019 : Publication de la Loi PACTE

Le COP fera l'objet d'une déclinaison dans chaque région, dans le cadre de COM - conventions d'objectifs et de moyens - qui seront signées entre la CCI de région, le représentant de l'Etat en région et CCI France.

La publication de la Loi PACTE donne le feu vert à la négociation de la COM en Région.

Signature des COM prévues d'ici octobre 2019

4.2 Décryptage de la motion pour une stabilisation des ressources financières au niveau convenu dans le COP

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Annexe n°3 - Motion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bourgogne Franche-Comté du 13 juin 2019 – Pour une stabilisation des ressources financières au niveau convenu dans le Contrat d'Objectifs et de Performance.

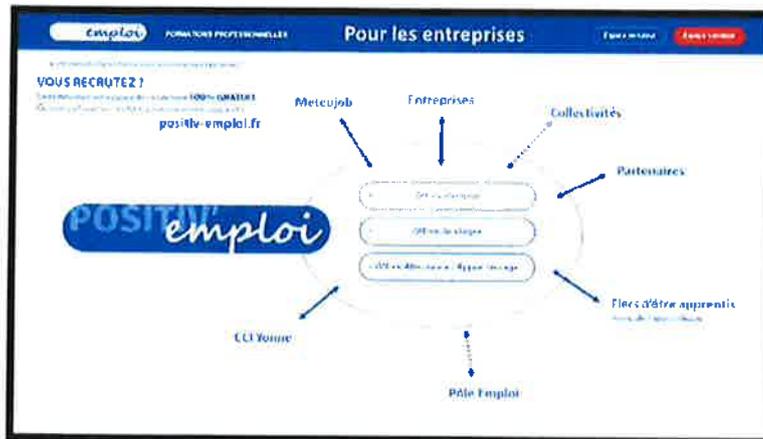
Lors de l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bourgogne Franche-Comté, le 13 juin 2019, à l'issue de la lecture des comptes exécutés et des projections de recettes fiscales pour les 4 prochaines années, les élus ont souhaité voter une motion pour une stabilisation des ressources financières au niveau convenu dans le Contrat d'Objectif et de Performance (COP).

Au vu des projections de diminution de la ressources fiscales pour 2019 et 2020, l'équilibre budgétaire et financier est difficilement atteignable, mais possible, en revanche les nouvelles prévisions de diminutions pour 2021 et 2022 rendent l'équilibre absolument inatteignable. Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales s'est engagé à faire remonter cette motion auprès du Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté et plus avant.

5. Présentation du site Internet « Positiv'Emploi »

Cécile NOIROT, Conseillère Formation

Site Emploi
 du territoire icaunais
 porté par la CCI Yonne



Les objectifs visés par le site

- ✓ Répondre aux difficultés de recrutement des entreprises du territoire,
- ✓ Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande : sur **l'emploi direct + l'alternance + les stages**,
- ✓ Générer une dynamique collective et positive,
- ✓ Renforcer l'attractivité de notre territoire,

Modèle de site dupliqué des territoires comme le Centre Val de Loire ou l'Essonne, et philosophie partenariale calquée sur celle du Jura



Notre proposition :

Pour les entreprises employeurs :
 Développer le site d'emploiEmploi.com qui collecte des offres d'emploi (DDO, CDD, intérim) et partage avec tous l'annonce.
 Et ainsi nous aurons un meilleur classement de nos annonces pour répondre à la demande de nos entreprises.
 Et nous aurons aussi une nouvelle page basée sur un formulaire de candidature (SFR).

Pour les entreprises :
 Accès gratuit à un espace personnel pour déposer ses offres et suivre les candidatures.
 Accès immédiat à la candidature en ligne.

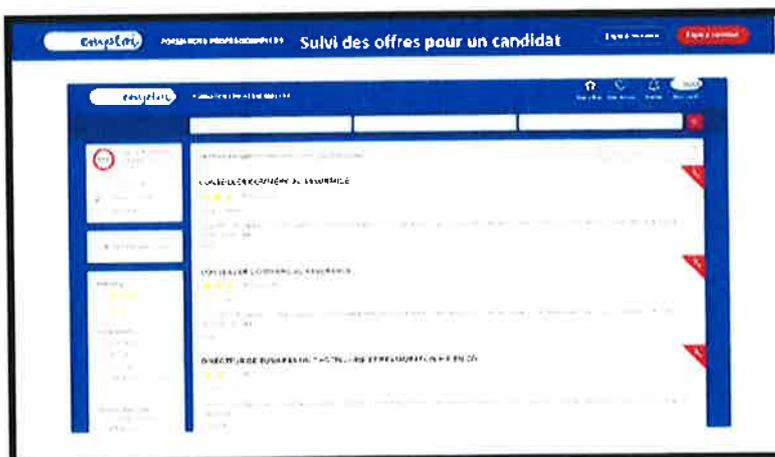
Pour les candidats :
 Accès à un espace personnel.
 Création possible d'un CV en ligne.
 Suivi des offres et candidatures.
 Visibilité totale de la candidature lors du dépôt en candidature.



Top 10 des sites emploi

Médianette | Netatags | octobre 2017
Source : Médianette | Netatags | octobre 2017

1	Jobster	10.81 M
2	Indeed	6.19 M
3	LeBonCoin - Emploi	3.13 M
4	job-bravo.com	1.86 M
5	Metapole	1.58 M
6	APL	1.51 M
7	Cademploi	1.35 M
8	JobRiposte	1.21 M
9	Alloster	1.09 M
10	Snovella	0.91 M



emploi.com

POUR VOS VIEUX COLÈGUES

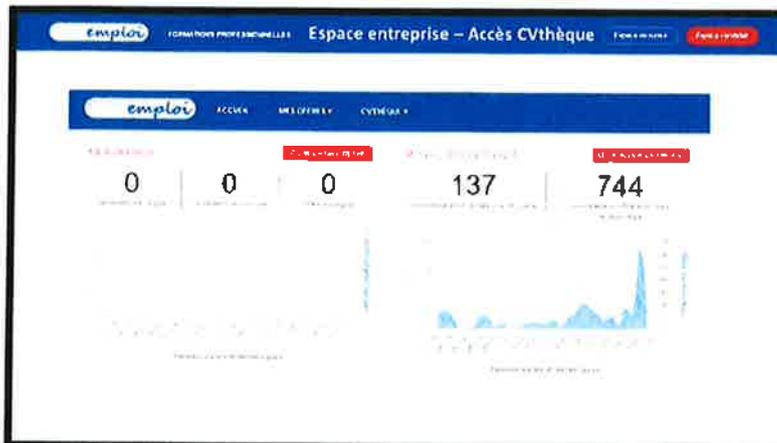
Suivi des offres pour un candidat

emploi.com

UN ADJUDICATEUR A L'ASSISTANCE

UN ADJUDICATEUR COMMERCIAL ASSISTANCE

UN ADJUDICATEUR COMMERCIAL ASSISTANCE



Modèle partenarial

Mercredi 26 Juin

Territoire de l'Yonne - 14 EPCI.
Partenariat propose à toutes les communautés d'agglomération et communautés de communes de l'Yonne

- ✓ Communauté d'agglomération de Grand Sens
Partenariat signé
- ✓ Communauté de communes Sens et Armanche
Passe en bureau communautaire
Convention de partenariat en cours de signature
- ✓ Communauté de communes de Auxerrois et du Sud-Yonne
Projet de convention en cours

Pour les autres EPCI, réunions planifiées ou à venir.

...Modèle de portail partenarial

Le portail partenarial est en cours de développement pour les communes de l'Yonne.

6. Informations diverses

6.1 Audit préalable à la transformation de la profession des buralistes

Le Président PEREZ invite Patrick COTTIN à présenter une nouvelle prestation d'audit à destination des buralistes.

Patrick COTTIN, Responsable du service performance et transformation numérique des entreprises

Suite à la hausse du prix du tabac et à des ventes en baisse qui ont induit la fermeture de 8000 bureaux de tabacs en 15 ans, les buralistes se sont engagés dans une réflexion sur une évolution de leur modèle économique.

Un plan de transformation a été conclu en février 2018, entre le ministère de l'Action et des Comptes publics et la Confédération nationale des buralistes, visant à accompagner la transition du métier réglementé de vendeur de tabac et de jeux de hasard vers celui de commerçant de proximité aux services diversifiés.

Tout l'intérêt de la convention de partenariat signée le 12 février 2019, en application de ce plan de transformation, entre les réseaux des bureaux de tabac et celui des Chambres de Commerce et d'Industrie est de permettre aux buralistes de réaliser, avec l'appui des experts des Chambres de Commerce et d'Industrie, un audit global de leur activité.

Les CCI ne sont pas les seules prestataires en capacité de réaliser l'audit.

Cet audit est l'étape obligatoire et préalable à la mise en œuvre des actions de transformation de l'activité.

Il comprend trois étapes :

- l'audit du point de vente (aménagement intérieur et extérieur),
- l'audit de la zone de chalandise (potentiel de croissance et concurrence)
- un rapport listant les recommandations prioritaires pour faire évoluer le commerce.

L'audit est gratuit pour le buraliste qui engagera des actions et dépenses de transformation de son lieu de vente. Les CCI sont rémunérées par l'Etat pour chaque diagnostic effectué. Dans le cas où le buraliste ne réalise pas les actions qu'il s'est engagé à mener, 50% du prix de l'audit lui sera facturé.

Cette démarche lui permettra de bénéficier d'une aide d'au moins 30% du montant du projet de transformation de son bureau de tabac dans la limite de 33 000 euros.

Pour plus de renseignements, contacter **Nathalie GUILLON**, conseillère Commerce par téléphone au 03 03 86 49 40 62 - 06 32 37 23 04 ou par mail : n.quillon@yonne.cci.fr.

6.2 Convention de partenariat avec le Syndicat des Déchets Centre Yonne

Le Président PEREZ invite Patrick COTTIN à présenter le contenu de la convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et le Syndicat des déchets Centre Yonne.

Patrick COTTIN, Responsable du service performance et transformation numérique des entreprises

Le 29 mai 2019, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et le Syndicat des Déchets Centre Yonne ont signé une convention de partenariat inscrite dans le cadre d'un programme régional avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui s'appuie pour partie sur la Chambre des métiers et de l'artisanat et pour partie sur la CCI de l'Yonne.

Cette convention porte sur 2 actions :

❖ **1^{ère} action : Les commerçants et artisans Eco-responsables**

Cette action vise prioritairement à accompagner, en ce qui concerne la CCI de l'Yonne, les commerçants de bouche, vers une démarche de réduction de la production de leurs déchets, lister les bonnes pratiques tout en les aidant à prendre conscience des obligations réglementaires liées aux différents types de déchets.

Les commerçants pourront également optimiser leurs consommations énergétiques en adoptant les bons gestes et potentiellement réduire leur coût d'exploitation.

Quelques exemples comme la mise en place du « Gourmet Bag », les achats en gros ou le compostage.

Le déroulement du programme a débuté et verra la remise d'un label dédié début 2020.

❖ **2^{ème} action : L'écologie Industrielle Territoriale**

Cette action doit favoriser la mutualisation entre entreprises, à destination prioritairement des entreprises qui verront leurs rebuts, déchets ou invendus devenir les matières premières d'autres entreprises.

La méthodologie et l'animation seront travaillées avec la CCI de l'Yonne et s'appuieront sur une étude confiée par le Syndicat des Déchets Centre Yonne à un bureau d'étude qui réalisera le bilan des opportunités. La première étape consistera à réunir un collectif regroupant des entreprises productrices de déchets et des entreprises potentiellement utilisatrices de ces mêmes déchets, d'ici à décembre 2019.

Pour plus d'information contacter **Pauline JANNY**, Conseillère Environnement & Economie Circulaire au 03 86 49 40 57 - 06 30 37 31 72 ou par mail : p.janny@yonne.cci.fr

Le Président souhaite que les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne travaille sur la problématique de traitement des déchets et trouve des sujets de rémunération avec le Président du Syndicat, Nicolas SORET, qui est dynamique et expert dans ce domaine et particulièrement attentif à l'expertise de la CCI.

6.3 Point d'avancement relatif à la préparation des RIDY

Le Président PEREZ invite Christine JAN à faire un point sur l'état d'avancement de la préparation des RIDY, qui aura lieu le 3 octobre 2019 à Auxerreexpo.

Christine JAN, Conseillère entreprises

Annexe n°4 – Présentation de l'avancement relatif à la préparation des RIDY.

6.4 Mise à jour du tableau des représentations extérieures de la CCI de l'Yonne

Le Président invite Jérôme MAYEL à présenter les nouvelles représentations dans les instances extérieures

Jérôme MAYEL, Directeur Général

1. PARLEMENT DE L'EAU DE L'AUXERROIS

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a mis en place un Parlement de l'eau de l'Auxerrois.

Dans ce cadre, il nous est demandé de désigner un membre élu afin de prendre part à cette instance, véritable lieu de débat qui réunit des élus et des techniciens du monde économique et agricole.

L'objectif de ce Parlement de l'eau est de préserver la qualité de l'eau et les ressources pour les années à venir. Accompagné par les services de la DDT et de l'ARS, il aura pour mission de valider un programme d'actions d'ici la fin de l'année 2019.

Le Président propose de désigner **Didier BARJOT** comme représentant de la CCI de l'Yonne au sein du Comité de pilotage « Eau » à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et demande à l'assemblée s'il y a des oppositions.

Aucune opposition n'étant formulée, **Didier BARJOT** est nommé représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne au sein du Comité de pilotage « Eau », à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

2. COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL – CDAC

Le 1^{er} décret d'application de la loi ELAN, portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, prévoit la modification de la composition des CDAC.

A compter du 1^{er} octobre 2019, 3 personnalités qualifiées représentant le milieu économique, respectivement désignés par la CCI, la CMA et la Chambre d'agriculture seront invités à siéger au sein des CDAC.

Dans le cadre des CDAC, les CCI pourront être sollicitées dans 3 cas de figure :

- En tant que personnalité qualifiée non votante pour éclairer les CDAC sur la situation du tissu économique dans la zone de chalandise, et l'impact du projet sur ce dernier,
- Pour analyser la situation du tissu économique et l'impact du projet sur le tissu économique,
- Sur demande du Préfet pour réaliser des études spécifiques d'organisation du tissu économique, commercial et artisanal.

Le Président rappelle que, la CCI de l'Yonne a su, dans le passé, se mobiliser pour faire cesser l'émergence de projets inappropriés sur le territoire. Il souhaite rester vigilant car, actuellement le commerce cherche davantage à sauver des positions qu'à en créer de nouvelles.

Le Président propose de désigner **Marc MANDRAY** comme représentant au sein des CDAC.

Aucune opposition n'étant formulée, Marc MANDRAY est nommé représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne au sein des Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

6.5 Agenda de la CCI de l'Yonne

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Vous trouverez à la fin de vos dossiers l'agenda des manifestations de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne de juin à octobre :

<p>Le 28 juin de 9h30 à 11h30</p>  <p>CCI Yonne 26 rue Etienne Dolet à AUXERRE</p>	<p>REUNION D'INFORMATION HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT</p> <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la nomenclature ICPE • Point sur les installations de combustion moyenne • Guide ADEME ISO 14001 V2015 et perspective du cycle de vie <p>RH/Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la procédure de reconnaissance des AT/MP • Point pénibilité • Lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes • Point sur les différents référents à retrouver en entreprise • Retour sur 10 années d'existence du document unique : Les accords règlementaires à éviter 	<p>Pauline JANNY Conseillère Environnement - Economie Circulaire p.janny@yonne.cci.fr 03 86 49 40 57 06 30 37 31 72</p> <p>Atelier animé par Valérie HERBIGNEAUX, Cabinet Herbigneaux Conseils</p> <p>Inscription en ligne Inscription obligatoire Tarif : 50€ HT</p>
<p>Le 28 juin à 16h</p>  <p>CCI Yonne 26 rue Etienne Dolet à AUXERRE</p>	<p>ESPACE NUMERIQUE PROFESSIONNEL</p> <p>Vous le savez probablement, la mise en œuvre de sa stratégie de communication sur les réseaux sociaux est un travail de longue haleine qui demande de la persévérance. Être réactif pour répondre à ses clients/prospects, générer de l'engagement avec des publications bien pensées demande un travail régulier et soutenu.</p> <p>Vous vous posez alors peut-être les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comment vais-je faire pour gérer mes publications cet été ? 2. De quoi vais-je bien pouvoir parler pendant que tout le monde est en vacances ? 	<p>Christophe IENZER Conseiller Digitalisation des entreprises</p> <p>06 74 69 33 82 03 86 49 40 17 c.cci@ccidigital.com.fr</p> <p>Inscriptions obligatoires</p> <p>Offert par la CCI de l'Yonne</p>
<p>Le 9 juillet de 9h30 à 12h</p>  <p>CCI Yonne 26 rue Etienne Dolet à AUXERRE</p>	<p>ATELIER CREATION - REPRISE ET REGIME DU MICRO-ENTREPRENEUR</p> <p>L'objectif de cet atelier est que vous décidiez de vous lancer dans votre projet d'entreprise maintenant ou pas. En deuxième partie vous saurez tout sur le régime du micro-entrepreneur !</p> <p>1^{ère} partie : Devenir chef d'entreprise... prêt à vous lancer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La recette de la création d'entreprise : Du idée à l'investissement ! <p>2^{ème} partie : « le régime du micro-entrepreneur »</p>	<p>Corinne TEISSIER Espace Entreprise en France</p> <p>03 86 49 40 40 c.teissier@yonne.cci.fr</p> <p>Inscriptions obligatoires</p> <p>Offert par la CCI de l'Yonne</p>

<p>Le 6 août de 9h30 à 12h</p>  <p>CCI Yonne 26 rue Etienne Dolet à AUXERRE</p>	<p>ATELIER CREATION - REPRISE - LE RÉGIME DU MICRO-ENTREPRENEUR</p> <p>L'objectif de cet atelier est que vous décidiez de vous lancer dans votre projet d'entreprise maintenant ou pas. En deuxième partie vous saurez tout sur le régime du micro-entrepreneur !</p> <p>1^{ère} partie : Devenir chef d'entreprise... prêt à vous lancer ? * La recette de la création d'entreprise : De l'idée à l'implémentation !</p> <p>2^{ème} partie : « le régime du micro-entrepreneur »</p>	<p>Corinne TEISSIER Espace Entreprendre en France</p> <p>03 86 49 40 40 c.teissier@yonne.cci.fr</p> <p>Inscriptions obligatoire</p> <p>Offert par la CCI de l'Yonne</p>
<p>Le 11 septembre de 8h30 à 11h</p>  <p>Restaurant « La Renaissance » 93 rue du Parc à AUXERRE</p>	<p>LES CAFÉS DE LA CRÉATION</p> <p>Les Cafés de la Création donnent rendez-vous à tous ceux qui veulent entreprendre, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi retraités... Quels que soient leurs projets ou leurs projets !</p>	<p>Lisa CHANUT Responsable CFE Création- Reprise d'entreprises</p> <p>03 86 49 40 41 l.chanut@yonne.cci.fr</p> <p>Inscriptions obligatoire</p> <p>Offert par la CCI de l'Yonne</p>
<p>Le 24 septembre de 9h30 à 11h30</p>  <p>CCI Yonne 26 rue Etienne Dolet à AUXERRE</p>	<p>ATELIER CREATION - REPRISE - PRÉPARER SON BUSINESS PLAN</p> <ul style="list-style-type: none"> Le plan de financement : les besoins (investissements, trésorerie de départ, le besoin en fonds de roulement) et les ressources (capitaux propres, capitaux empruntés, capacité d'auto-financement) Le compte de résultat (les produits et les charges) et les soldes intermédiaires de gestion Le bilan : le patrimoine de l'entreprise Les points de vigilance : la TVA, le seuil de rentabilité, la capacité d'auto-financement, la solvabilité de l'entreprise 	<p>Corinne TEISSIER Espace Entreprendre en France</p> <p>03 86 49 40 40 c.teissier@yonne.cci.fr</p> <p>Inscriptions obligatoire</p> <p>Offert par la CCI de l'Yonne</p>
<p>Le 3 octobre 2019 de 9h à 19h</p>  <p>AUXERREXPO à AUXERRE</p>	<p>LES RIDY, UN SALON FLOUÉ</p> <p>Créées à SENS en 1992, les RIDY se sont d'abord inscrites dans l'environnement départemental, puis bourguignon et depuis plusieurs éditions au-delà du périmètre de Bourgogne Franche Comté en accueillant des exposants d'autres régions (52 départements différents en 2017).</p> <p>Pour cette 19ème édition</p> <ul style="list-style-type: none"> 250 EXPOSANTS attendus 2500 VISITEURS PROFESSIONNELS 1000 RUY D'AFFAIRES organisés 	<p>Christine JAN Conseiller Entreprises</p> <p>03 86 49 40 06 03 86 49 40 19 c.jan@yonne.cci.fr www.ridy.bourgogne.com</p>

7. Présentations

Le Président explique qu'à chaque Assemblée Générale, la CCI de l'Yonne aime faire participer les membres à l'émergence de nouvelles activités sur le territoire. Le Président invite Monsieur CHAIX à présenter son projet de rénovation de l'ancienne entreprise HAMELIN, à Auxerre.

En préambule, le Président PEREZ ajoute qu'il a participé hier à une réunion avec la municipalité d'Auxerre et que dans le projet d'aménagement du port de plaisance, la partie maintenance des bateaux devrait s'étendre jusqu'à l'emplacement des anciens établissements HAMELIN, inscrivant ainsi le projet de M. CHAIX au cœur du nouveau projet nautique d'ici deux ou trois ans.

7.1 Intervention de M. CHAIX : projet de rénovation de l'ancienne entreprise HAMELIN, à Auxerre

Bonjour à tous,

Merci pour votre invitation Monsieur PEREZ.

J'étais membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Français, au Brésil, où je vivais jusqu'à l'année dernière. Aussi, en arrivant dans l'Yonne j'ai pris contact avec votre Chambre de Commerce. A cette occasion, je souhaitais souligner le fait que j'ai été extrêmement bien reçu par vos services qui m'ont fait bénéficier de beaucoup d'informations, de tuyaux et du réseau qui m'était nécessaire pour démarrer le projet.

Je vais vous présenter le projet de réhabilitation des anciennes usines HAMELIN rue Maladière, au bord de l'Yonne, dans un bâtiment d'environ 1800 m² au sol. C'est une idée originale d'un Auxerrois, Laurent GODARD, chirurgien à la clinique Sainte-Marguerite, à Auxerre. M. GODARD qui, vit entre Yonne et Paris, a un travail d'artiste et occupe de nombreux lieux depuis de plusieurs années. C'est quelqu'un de créatif et moi de beaucoup plus concret.

Le projet qu'on appelle communément « L'usine », mais qui est en réalité « Le village sans frontière de Fateurville » est assez original et très décalé. L'idée est que tout le monde peut devenir citoyen de ce village.

Il y a toujours du « buzz » quand M.GODARD fait quelque chose, car il est suivi par des institutions et des médias très divers comme l'UNESCO ou Arte et véhicule une identité très forte, avec un concept très original qui plaît. Le « logo-marque » qu'il utilise, « le carré-rond », est un symbole que l'on retrouve systématiquement dans son œuvre. Le carré représente la droiture et le rond la douceur artistique. Le monde doit être le bon mélange entre les deux. On parle d'usine du drapeau, car les personnages de son univers veulent changer le monde et porter le drapeau dans le monde entier.

Nous avons pris possession des lieux, il y a environ un an et entrepris les démarches pour procéder au changement de destination des lieux qui est toujours en cours. Comme les usines de peinture étaient polluantes nous sommes contraints de faire valider auprès de la DREAL et d'autres administrations. Si tout va bien nous pourrions déposer le permis de construire d'ici la fin de l'année

Nous profitons de ce temps, pour rencontrer des gens, faire notre trou dans la région. Nous mettons en place les outils de communications, les réseaux sociaux, les dossiers de subventions possibles pour aménager le lieu comme l'isolation, le chauffage. L'idée est de développer un maximum de synergie et de partenariats, pour établir un ancrage local avec des fournisseurs dans tous les domaines et particulièrement celui de la restauration, pour proposer du « Made in Bourgogne ».

Les personnes intéressées pour être fournisseurs ou créer des synergies diverses peuvent me contacter aux coordonnées suivantes : M. Benoît Joseph CHAIX, par téléphone au 06 86 40 54 44 ou par mail : contact@flateurville.world.

Le Président remercie M.CHAIX et lui souhaite de pouvoir démarrer au plus vite son activité, même s'il reste persuadé que le délai annoncé est très optimiste, compte tenu de la « lenteur » de l'administration française, notamment vis-à-vis des entrepreneurs. Il souligne que le hasard du calendrier veut que ce projet s'inscrive parfaitement dans celui d'aménagement touristique du port de plaisance, qui est le projet majeur de la municipalité pour les années à venir. Il félicite M.CHAIX et lui souhaite bon courage.

7.2 Présentation des commerçants ayant participé aux Mercures d'Or

Candidats aux Mercures d'OR 2019

NOM	ENSEIGNE	VILLE	ACTIVITE	CATEGORIE
Hadrein RIVALLAIN	Gramm's	Auxerre	Fabrication Pop Corns originaux	Création/reprise d'entreprise. Innovation commerciale qualité Dév. éco. et commerciale
Sophie BILLON	Bille de Sucre	Auxerre	Fabrication de pâtisserie maison - Atelier	Création/reprise d'entreprise
Steve BAGOT - Lauréat Mercure d'Or : Prix Spécial	L'ambiance des Halles	Sens	Poissonnerie	Innovation commerciale Qualité
Arnaud ROTA	Pharmacie de la Puisaye	Toucy	Pharmacie	Innovation commerciale Qualité Adhésion à un réseau de commerces indépendants
Nelly LEGA	La cave du Maréchal	Auxerre	Caviste	Dév. éco. et commerciale
Pierre-Alain GROLLIMUND	L'Oasis des Serres de Bon Pain	St Georges s/Baulches	Parc, jardins aquatique, bassin. Vente de carpes Koi.	E-Commerce
Sylvain CREGUT	Les fromages de Sylvain	Tonnerre	Fromager affineur	Commerce non sédentaire

Avant de conclure le Président passe la parole à Marc MANDRAY Vice-Président Commerce, pour rappeler le contexte du Challenge du Commerce et des Services et le remercie pour son implication.

Marc MANDRAY, Vice-Président Commerce de la CCI de l'Yonne

Marc MANDRAY explique qu'en 2019, la CCI de l'Yonne a présenté sept dossiers de commerçants implantés sur l'ensemble du territoire Icaunais aux Mercures d'Or.

Il ajoute que la poissonnerie « L'ambiance des Halles » de Steve BAGOT a eu le plaisir de remporter le prix spécial du jury.

La CCI de l'Yonne, en partenariat avec MMA a offert 7 vidéos présentant en une minute trente les entreprises participantes.

Marc MANDRAY compte sur les membres de l'assemblée pour les relayer le plus possible les vidéos qui seront diffusées dès aujourd'hui sur la page Facebook de la CCI de l'Yonne.

Diffusion des films des entreprises suivantes :

- « L'Oasis des Serres de Bon Pain »
- « Les fromages de Sylvain »

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques et invite Jean-Claude BOUEROUX, Directeur de la Banque de France à intervenir.

Monsieur BOUEROUX explique que la conjoncture du moment est bien orientée et que es carnets de commandes sont bien remplis. Néanmoins, il pointe deux problématiques que sont le reclassement des salariés éloignés de l'emploi et de la difficulté qu'ont les entreprises à recruter du personnel.

Le Président souhaite conclure cette assemblée sur un message d'optimisme et demande à Monsieur SIMONNET de bien vouloir se lever.

M. SIMONNET, 95 ans, a été élu membre de la CCI en 1982, toujours membre honoraire. M.SIMONNET s'est beaucoup impliqué dans le développement du tourisme sur le territoire en occupant notamment les fonctions de Président du syndicat d'initiative du Chablisien et en travaillant dans des structures telles que « Yonne Tourisme » ou « Logis de France ».

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir applaudir M.SIMONNET et à venir partager le verre de l'amitié.

Clôture de l'assemblée générale par le Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

Le Président PEREZ remercie *les participants* et lève la séance à 12h30.

Alain PEREZ
Président



Florence PICHOL
Secrétaire Adjointe





FIDUCIAL

AUDIT

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE
Chambre Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Paris la Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 LA DEFENSE cedex - Site : www.fiducial.fr

**CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE L'YONNE**

Siège : 26, rue Etienne Dolet
89 000 AUXERRE

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Yonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le budget exécuté et dans les autres documents adressés aux membres élus et autres membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été examinés par la Commission des Finances du 6 juin 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



FIDUCIAL

REDAIT

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 7 juin 2019

**Le Commissaire aux Comptes
FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL**

François PINAULT



FIDUCIAL

AUDIT

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Paris la Défense 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 LA DEFENSE cedex - Site : www.fiducial.fr

**CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE
L'YONNE**

Siège : 26, rue Etienne Dolet
89 000 AUXERRE

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre CCI, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Courbevoie, le 7 juin 2019

**Le Commissaire aux Comptes
FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL**



François PINAULT

Le rôle et les missions des corps intermédiaires dont font partie les CCI nécessitent des moyens financiers adéquats.

→ Vote d'une motion attirant l'attention solennelle de l'Etat.

- ↓ L'avenir de certains établissements est structurellement engagé et cela impose des regroupements, des révisions des activités, et des cessions d'actifs en nombre.
- ↓ La proximité territoriale des CCIT doit -compte-tenu des orientations nationales et des mesures de financements dédiées aux secteurs ruraux- être privilégiée. (CCI 58, CCI 89 et autres).
- ↓ Des fusions de CCIT sont en cours de préparation pour une modification globale de la carte consulaire au plus tard en octobre 2020 pour les élections de 2021, avec un point d'étape à l'automne 2019 (CCI 21 et CCI 71).
La constitution d'un établissement unique n'est donc pas dans l'état concevable.
- ↓ La réflexion se poursuit sur certains territoires pour lesquels les hypothèses envisagées s'avèrent moins attractives que prévues ou ne font pas l'unanimité. Des rapprochements différents et des adaptations sont donc à l'étude par les CCI 25, 70, 39 et 90.
- ↓ En conséquence, la CCIR se restructure pour contribuer à l'absorption de la baisse des ressources et elle devra être recalibrée en fonction de la révision de la carte consulaire et de l'évolution des activités des CCIT.
Enfin, compte tenu de ces divers scénarios, il est convenu suivant les organisations adaptées de revoir les clés de répartition de la ressource fiscale.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 13 juin 2019, sur proposition du Président LAURENT, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 54

Vote pour : 54

Abstention : 0

Vote contre : 0

Dijon, le 13 juin 2019

Certifié conforme

Le Secrétaire

Le Président

René CORNET

Rémy LAURENT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2019/110

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE le 13 juin 2019 dans les locaux de CCI Campus Toison d'Or à Dijon

Sous la présidence de M. Rémy LAURENT

Membres présents :

M. ALAUX - M. ALBIZATI - M. ARNAUD - MME BAEKE-GANSER - MME BAUDIN - MME BEAUD - M. BRETON - M. CORNET - M. CURTIT - M. de CHARETTE - M. DEBOURG - M. DIAZ - M. ECHALIER - M. FERRARI - M. GILLE - M. GIRARDOT - M. GRENIER - M. GUERDER - M. LAURENT - M. MIREPOIX - M. MONTOUT - M. ORSI - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - M. PEREZ - MME PICHOL - M. QUIVOGNE - M. SUCHAUT - M. THOUVENOT - MME TOITOT

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ACHARD - MME ANDRE - M. BARBEY - M. BAUDIN - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHAMBRE - M. CHEVRIER - M. DAUMAS - M. DEROIN - M. FERRAND - M. FICHERE - M. GALLANT - MME GUYOT - M. HAMOUDI - MME JOURDAIN-GROS - M. MANDRAY - MME PATISSIER - M. PETITJEAN - MME RAMISSE - M. ROY - M. SEID - M. VION - M. ZOBERT

Membres excusés :

MME ALEXANDRE - M. AUCHET - MME BAILLARD - M. BARJOT - MME BEAULIEU - MME BERTRAND - M. BONNASSE - M. BOUCHER - M. CAILLOT - M. COUESMES - MME COUTURIER - MME CUENIN - M. DENIS - MME DU PARC - M. EXARTIER - M. GUTEHRLE - MME HERRBACH - M. JANAND - MME JOBIC - M. JOSET - M. KOSTER - M. LAPLAUD - MME LE MESNIL - MME MAIRE - M. MANZONI - M. MARTIN - M. MINET - M. NAULOT - MME NEUVILLE - M. PARIGOT - M. PARRY - M. PENET - M. PETAMENT - M. PICHOT - MME PISTOIA - M. REGNAULT - MME RICHARD - M. THILLET - MME VUILLEMEY - M. ZAHRAI

Adaptation du modèle économique des CCI BFC

Contexte

En passant de 54 M€ en 2012 à une annonce de 14 M€ en 2022, la ressource fiscale devient une composante minoritaire du financement d'activités entièrement reconstruites. Par ailleurs, les attentes des clients, entreprises, territoires, jeunes, créateurs, étudiants, etc., se modifient dans leurs caractéristiques et leurs formes : dématérialisation, développement international, innovations et nouvelles concurrences.

Le réseau des CCI Bourgogne Franche-Comté est donc engagé dans une transformation radicale qui s'est traduite par plusieurs décisions lors de l'Assemblée Générale de la CCIR du 28 mars 2019 :

1. L'accélération de la régionalisation des fonctions supports dans l'année 2019

Il s'agit notamment des services comptables, communication et des correspondants pour le service ressources humaines.

2. La consolidation et le suivi des projets de retournement

Compte tenu de la responsabilité collective engagée par chaque établissement pour construire un plan pluriannuel de redressement, il est décidé :

- a) L'élaboration par les 9 établissements d'une situation budgétaire sur les années 2019 – 2020 – 2021 – 2022 avec l'ensemble des hypothèses et restructurations envisagées. Ces documents individuels - ou collectifs en cas de fusions volontaires - seront présentés à une commission spécialisée.
- b) L'étude d'un certain nombre d'évolutions emportant modification de la carte consulaire.

Les documents ont été rendus le 13 mai, ils portent sur les hypothèses suivantes :

- Une étude de faisabilité sur la création d'une nouvelle CCI Saône-et-Loire – Côte-d'Or
- Une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle CCI Haute-Saône – Doubs
- Des études de faisabilité pour le maintien à périmètre constant des CCI Territoriales de la Nièvre, de la Haute-Saône et de l'Yonne accompagnées par un financement « SMAC » et des CCI Territoriales du Jura et du Territoire de Belfort
- Une étude de faisabilité pour un établissement public administratif régional et des nouvelles CCIL sur le périmètre des anciennes CCIT et par bassin d'emplois

3. Activités

a) Des pôles d'expertises partagés

Un recensement des compétences est à effectuer avec chaque établissement et l'appui du service RH pour évaluer les modalités de couverture des besoins en proximité ou en partagé.

b) Une organisation pour les services marchands

Le Contrat d'Objectifs et de Performance identifie des activités dites en transition qui doivent réduire leur dépendance à la ressource fiscale, voire la supprimer.

Des méthodes communes ou regroupées seront recherchées et il est décidé que les bonnes pratiques doivent faire d'objet d'une généralisation.

La question du portage juridique de cette activité, de son maintien au sein de la CCI ou de son externalisation revient à chaque Président en responsabilité.

Les réflexions sur les activités seront engagées une fois les scénarios opérationnels arrêtés.

Les travaux ont été effectués et présentés à la Commission spécifique qui a conclu :

- La restructuration est engagée
- Les CCIT doivent être en responsabilité car les situations sont toutes différentes. Cela incite à privilégier des solutions locales à une régionalisation.
- L'hypothèse la plus défavorable à - 400 M€ doit être prise en compte pour ces exercices de prospective.
- L'hypothèse d'un SMAC en baisse de 10% chaque année est crédible dans l'état actuel des simulations sous réserve bien sûr de confirmation dans les semaines à venir.
- L'efficacité des regroupements est à garantir à partir d'un travail de préparation dans la durée.
- Le calibrage des licenciements reste à confirmer sachant que la baisse des effectifs est de plusieurs dizaines de postes.

En conséquence, l'Assemblée Générale de la CCIR acte :

- ↓ La mutualisation des fonctions supports est engagée et prise en compte dans les hypothèses d'évolution des CCI. Toutefois, cette organisation doit être adaptée au fur et à mesure des évolutions et des besoins des CCIT et de la CCIR.
- ↓ Les scénarios distinguent deux périodes :
 - 2019/2020 où les équilibres sont difficiles mais atteignables.
 - 2021/2022 où les équilibres - de par la baisse de la ressource fiscale - deviennent difficiles, les incertitudes très nombreuses et les hypothèses de retournement deviennent incertaines.

En conséquence, les divers établissements dénoncent la contradiction entre l'ensemble des missions à réaliser et la baisse de la ressource fiscale et ne sont pas à même de garantir un retour à l'équilibre et la poursuite de l'exécution du COP décliné en COM en 2021-2022. D'ores et déjà, la mobilisation du réseau sur certaines actions souhaitées par l'Etat n'est plus possible sans ressource complémentaire.



ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le 13 juin 2019 à Dijon

Sous la présidence de M. Rémy LAURENT

Motion

Les élus de la CCIR Bourgogne Franche-Comté réunis en Assemblée Générale le 13 juin 2019 ont étudié les scénarios pour s'adapter à la baisse de la ressource fiscale prévue au niveau national à (-) 400 M€.

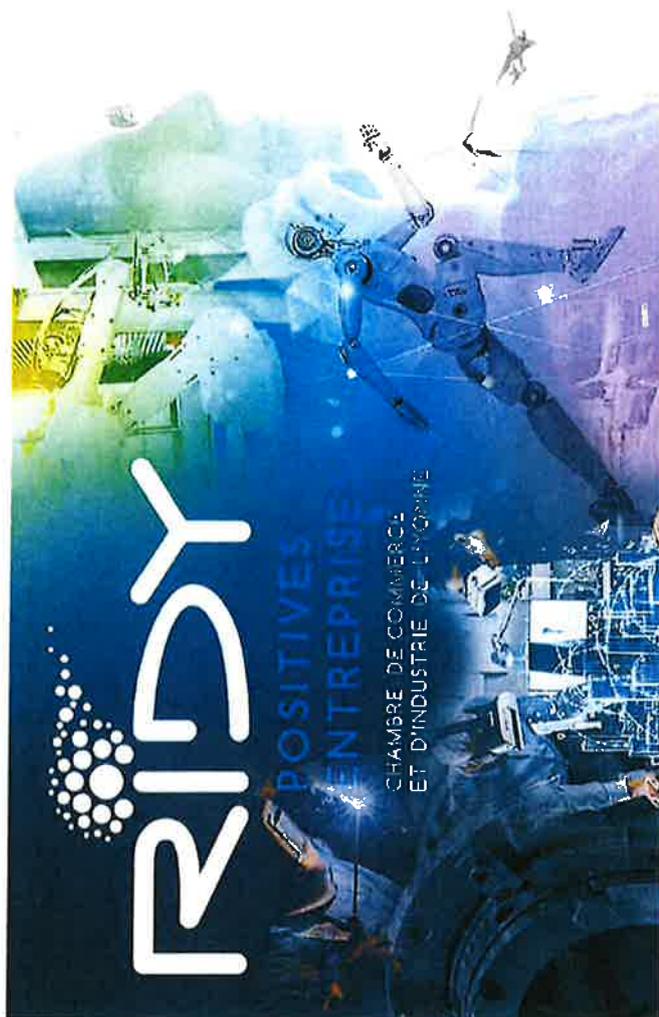
Les CCI ne se sont rien interdites pour adopter un nouveau modèle économique ; la restructuration est engagée, les décisions ont été prises avec évaluation des conséquences institutionnelles, managériales et sociales.

Toutefois, ces analyses lucides et impartiales ont révélé deux éléments critiques que l'Assemblée consulaire souhaite souligner au Gouvernement :

- Les premières baisses mises en œuvre ou envisagées en 2019 et 2020, qui vont ramener la contribution de l'Etat en Bourgogne Franche-Comté de 54 M€ en 2012 à 22 M€ en 2020 sont difficiles mais semblent atteignables sous certaines conditions. Les secondes qui porteront les ressources de 22 à 14 M€ en 2022 sont déraisonnables dans leurs conséquences sur la représentation des entreprises, des territoires et sur la structure sociale des effectifs. L'objectif d'augmentation de la facturation sera compromis par la perte d'expertise et par la perte de services déjà facturés. La capacité de rebond des établissements est trop gravement altérée.
- La contradiction devient flagrante entre d'une part, le modèle économique du réseau correspondant à une baisse des ressources collectives et une hausse des facturations individuelles, et d'autre part la mobilisation par l'Etat de ce même réseau -dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) ou de l'actualité sociale ou économique- pour des actions à l'évidence sans ressource.

La transformation sociale, la remise en cause des fonctionnements établis et la mobilisation renforcée sur des actions d'intérêt général imposent des moyens financiers adéquats, comme cela est évoqué dans l'article 5 (clause de revoyure) du COP.

Les élus des CCI de Bourgogne Franche-Comté demandent solennellement que les projections financières les concernant se limitent au niveau convenu dans le COP signé le 15 avril 2019 et que les discours concernant le rôle des corps intermédiaires soient cohérents avec leurs moyens financiers.



RENCONTRES INDUSTRIELLES

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

JEUDI 03 OCTOBRE 2019

Parc des expositions
AUXERREXPO

un événement CCI YONNE



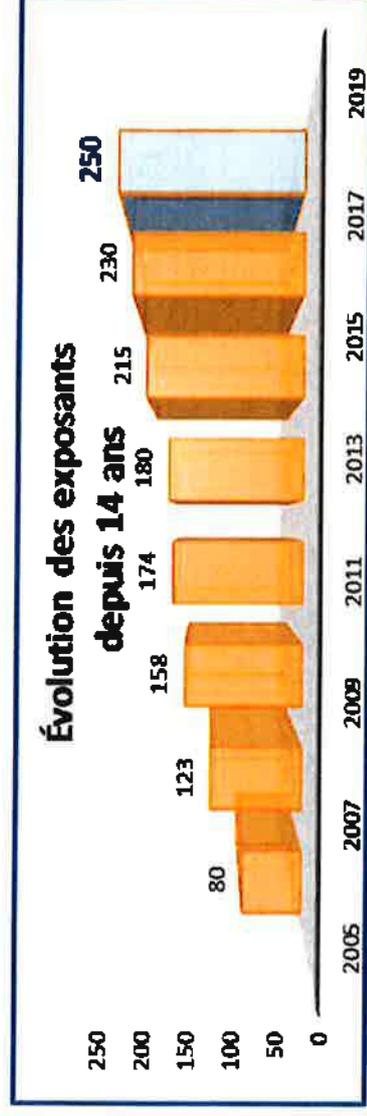
La FRENCH FAB

AG CCI de l'Yonne du 26 juin 2019

Les RIDY sont l'élément majeur de promotion du territoire Bourgogne Franche-Comté aux portes de l'Île de France

Elles permettent de connecter l'Yonne et la Bourgogne Franche-Comté au potentiel économique de la région parisienne et valorisent le dynamisme industriel de la Région Bourgogne Franche-Comté, en valorisant les filières industrielles.

Créées à SENS en 1992, les RIDY connaissent un développement permanent du nombre d'exposants et de visiteurs.



Les visiteurs professionnels sont également en évolution (sur une journée) : Venant de 52 départements différents (en 2017)



Au 25/06/2019, nous avons enregistré 130 exposants (rythme d'inscriptions identique aux éditions précédentes avec un objectif de + 11 % atteint jusqu'à maintenant)

Entreprises	Nombre
Industrielles	60
Services	36
Fournisseurs	15
Institutionnelles	3
Partenaires	16
	130

30 dossiers sont en pré-inscription

Départements	Expos.
1 Ain	1
10 Aube	8
21 Côte d'Or	8
25 Doubs	3
29 Finistère	1
31 Haute Garonne	1
33 Gironde	1
39 Jura	1
44 Loire Atlantique	1
45 Loiret	5
69 Rhône	1
70 Haute Saône	1
71 Saône et Loire	3
75 Paris	2
77 Seine et Marne	1
88 Vosges	1
Hors Yonne	39
89 Yonne	91
Total	130

Un gain de temps, d'investissements et d'efficacité !

En 2019, les RIDY seront organisées autour de thématiques structurantes :

Savoir-faire industriel : usinage, découpage, injection plastique, thermoformage, avec des zooms sur différents secteurs : automobile, aéronautique, manutention-emballage ...

Services et fournisseurs à l'industrie : bureaux d'études, maintenance, machines spéciales...

Environnement et Energie : le défi de la préservation des ressources et de la durabilité des produits dans une économie plus responsable poussent les industriels à se réinventer pour réconcilier la production avec l'avenir de la planète...

Industrie du futur et robots : découverte technologique (robotique et équipements industriels, impression 3D, intelligence artificielle...)

Numérique : exposants et conférences abordant la digitalisation des entreprises, les jumeaux numériques...

Humain et Emploi : Ce sont des milliers de postes à pourvoir à tous les niveaux de qualification sur l'ensemble du territoire, des métiers qui se transforment pour s'adapter aux défis de demain...

Une zone dédiée à l'emploi et à l'apprentissage avec présentation du site

<https://positiv-emploi.fr/> sera organisée sur les RIDY



RDV b to b :

- Convention d'affaires rdv pré-programmés avec des donneurs d'ordres,

Bienvenue dans votre espace personnel li rendez-vous d'Affaires :

Voici les prochaines étapes pour une organisation optimale de vos rendez-vous :

- Vous pouvez dès à présent compléter / valider votre profil. C'est sur la base de ces informations que les donneurs d'ordres vous sélectionneront.
- Environ 3 semaines avant le salon : effectuez vos choix de rendez-vous.
 - ↳ **accéder** au calendrier, vous pourrez ensuite visualiser / évaluer la pertinence de vos rendez-vous.
- Quelques jours avant le salon, vous pourrez visualiser et imprimer votre planning de rendez-vous régulièrement mis à jour dans la rubrique « Mon planning de rendez-vous ». La version définitive de votre planning vous sera remise par notre équipe d'accueil sur votre stand avant l'ouverture du salon. Vos rendez-vous se dérouleront sur votre stand.

CONSEIL IMPORTANT : connectez-vous régulièrement à votre espace pour proposer des rendez-vous aux intervenants inscrits et répondre aux demandes spontanées des donneurs d'ordres





RDV b to b :

- Forum international organisé par Nathalie COLIN CCI International et ses partenaires
- rdv d'experts (innovation, financement...)

STRATEGIE DEPLOYEE



Save the DATE !

FORUM INTERNATIONAL 2019
Special "nouvelles méthodes de prospection"

AUXERREXPO - Jeudi 3 octobre



EXPERTS PAYS

MOYEN-PROCHE ORIENT MAGREB
ASIE AMERIQUE DU NORD
EUROPE AFRIQUE RUSSIE



NOUVELLES METHODES DE PROSPECTION

PLATEFORMES EN LIGNE
COACHING RESEAUX SOCIAUX
S'APPUYER SUR LES GRANDS GROUPES



TECHNIQUES DE L'EXPORT

ACCOMPAGNEMENT BANCAIRE DOUANES
ASSURANCE CREDIT JURIDIQUE



ACTUS DE L'INTERNATIONAL

INCOTERMS 2020 RECEPES ACCORDS
PREFERENTIELS COMMISSION EUROPEENNE

INSCRIPTIONS EN LIGNE PROCHAINEMENT

Infos auprès de :
Nathalie COLIN
03 86 49 40 58 - 06 32 37 17 69
n.colin@yonne.cci.fr



@cci_bfc



international@bfc.cci.fr



<http://bourgognefranche.com/fr>



STRATEGIE DEPLOYEE

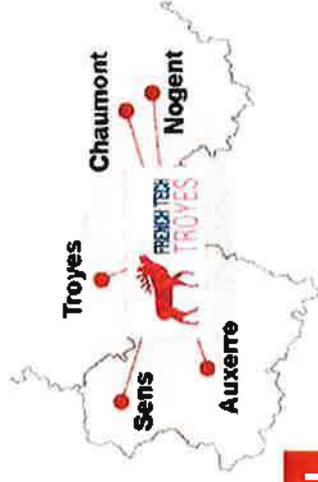
Lancée en octobre 2017, par le Ministre de l'Economie et des finances, la French Fab est l'étandard d'une industrie française innovante et dynamique. <https://www.lafrenchfab.fr/>

Elle a pour objectif de **fédérer les entreprises de toutes tailles (PME, ETI, grands groupes industriels) autour des valeurs communes de l'industrie du futur** : innovation, excellence, numérique, nouveaux modèles d'affaires et moyens de production, nouvelles compétences et nouvelles organisations du travail.

Les RIDY s'inscrivent pleinement dans la charte de la French Fab et participe à la valorisation de l'excellence industrielle française, à l'attractivité des métiers du secteur et au développement de parcours professionnels.



STRATEGIE DEPLOYEE



INNOVATION

La French Tech est une initiative entrepreneuriale de portée mondiale, qui contribue à faire de la France un pays où les start-ups peuvent naître, croître et devenir des entreprises florissantes capables d'avoir un impact positif sur notre pays. Depuis maintenant cinq ans, la Mission French Tech soutient la dynamique entrepreneuriale et aide les entrepreneurs à faire de la France un écosystème puissant qui rayonne à l'international. Après une première étape réussie, qui a permis de positionner la France sur la carte mondiale de la Tech, une relance de cette dynamique était nécessaire, pour rassembler encore davantage et renforcer notre action dans les territoires aux services des futurs champions.

French Tech Troyes a vu le jour le 03 avril 2019. La technopole décroche ainsi le précieux label « French Tech » qui n'était réservé jusqu'ici qu'aux grandes métropoles.

Pour l'obtenir, les Villes d'Auxerre, Sens, Troyes, Chaumont et Nogent se sont unies pour répondre à l'appel à projets national lancé par Mounir Mahjoubi, l'ancien secrétaire d'État au numérique, et la mission French Tech, en décembre 2018, pour obtenir cette labellisation.

Afin de lier tous ces éléments, French Fab, French Tech, Industrie du Futur, il nous fallait un parrain de haut vol et nous l'avons trouvé !

Patrick BAUDRY
sera l'invité d'honneur
des RIDY 2019.

Il animera dès 10 h
une conférence

« **DECOLLEZ VERS
L'INDUSTRIE DU FUTUR !** »
Développer une volonté d'excellence
au sein de votre entreprise, un facteur
de succès pour l'industrie du futur



Itinéraire

Né en 1946, Patrick Baudry obtient un diplôme d'Ingénieur de l'Air en 1969, après une maîtrise de thermodynamique et plusieurs diplômes de Pilote. Officier de l'Armée de l'Air et Pilote de Chasse, il effectue de nombreuses missions à l'international. Il devient Pilote d'Essais en 1978 sur des avions de chasse et de transport.

Il participe au programme du premier vol franco-russe en 1982 durant lequel il effectue des expériences scientifiques. En 1984, Patrick Baudry rejoint le corps des Astronautes de la NASA (Texas) afin de préparer le premier vol franco-américain de la mission Challenger puis la mission Discovery, navette à bord de laquelle il dirige un programme d'expériences scientifiques et médicales françaises.

Expert en matière de vols habités et d'activités spatiales internationales, Patrick Baudry est Conseiller pour les programmes de vols spatiaux habités à l'Aérospatiale Espace et Défense. Depuis 1993, Patrick Baudry est Pilote d'Essais à Airbus Industrie. Il est également Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO pour la "La Paix - les enfants".



Toute l'industrie bourguignonne et de Franche Comté, de l'Aube, du Loiret et du grand bassin de la région parisienne est informée de l'évènement, à travers plusieurs campagnes d'e-mailings et de relances téléphoniques.

Le plan de promotion visiteurs est renforcé avec des parutions locales, régionales et nationales, des annonces radios, de l'affichage dans les gares.

Le site www.ridy-bourgogne.com permet une présentation des exposants, possibilités de prise de rdv, et un service extranet réservé aux exposants et aux partenaires.

Les pages facebook, LinkedIn, twitter permettent de compléter les réseaux sociaux.

Des affiches, flyers, cartes d'invitations... sont diffusés en Bourgogne Franche Comté et dans tous les départements limitrophes.



**Participez à la dynamique de cette manifestation
Entrez dans le monde des Positives Entreprises**

Merci à tous !